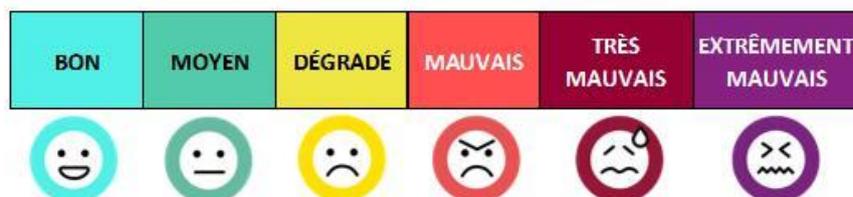


# RAPPORT TRIMESTRIEL n°3 JUILLET-SEPTEMBRE 2021



La réglementation applicable à la surveillance de la qualité de l'air ambiant impose qu'il soit communiqué au public, tous les trois mois, les concentrations mesurées pour les métaux lourds, le benzène et le benzo [a] pyrène. Conformément à l'arrêté ministériel du 10/07/2020, l'ancien indice chiffré ATMO variant de 1 (indice très bon) à 10 (indice très mauvais), a été remplacé à partir du 01/01/2021 par un nouvel indice non chiffré suivant six qualificatifs.



Pour information, un bref état des lieux de la qualité de l'air sur cette période est également présenté ci-dessous.

## Particules PM<sub>10</sub>

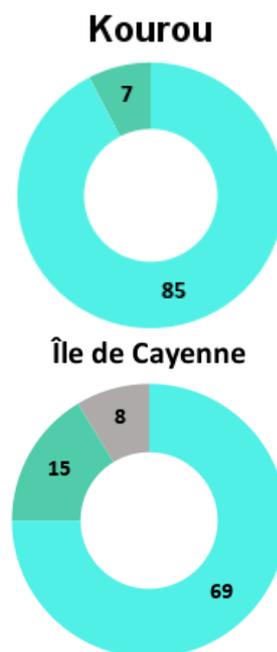
Le troisième trimestre de cette année a été marqué par une qualité de l'air globalement bonne sur l'île de Cayenne ainsi que sur Kourou. Les moyennes journalières entre Juillet et septembre sont représentées dans le tableau suivant ; celles-ci correspondent à un indice de qualité de l'air "Bon".

	Cayenne	Matoury	Kourou
Moyenne journalière en $\mu\text{g}/\text{m}^3$	14,2	15,1	11,4
Maximum journalier observé ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	30,9	29,6	34,4

La réglementation définit 2 seuils de dépassements pour les particules fines PM<sub>10</sub> :

- Le **Seuil d'information et de recommandation (SIR)** pour des moyennes journalières supérieures à **50  $\mu\text{g}/\text{m}^3$** .
- Le **seuil d'alerte (SA)** pour des moyennes journalières supérieures à **80  $\mu\text{g}/\text{m}^3$** . Un seuil est dépassé dès lors qu'une seule de nos trois stations est en dépassement.

Durant ce trimestre, aucun dépassement des SIR et SA n'a été observé sur les 3 stations. Les concentrations maximales journalières atteintes sur l'île de Cayenne et Kourou sont respectivement **30,9  $\mu\text{g}/\text{m}^3$**  et **34,4  $\mu\text{g}/\text{m}^3$** . Ceci correspond à un indice Atmo "moyen".



Répartition des indices de la qualité de l'air en nombre de jours (gris: indice indisponible)

Le nombre de dépassement sur les 3 stations est représenté dans le tableau suivant :

	Cayenne	Matoury	Kourou
Dépassement du SIR (jours)	0	0	0
Dépassement du SA (jours)	0	0	0

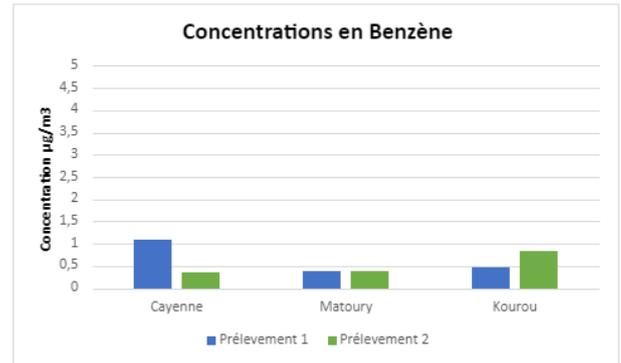
Aucun épisode de pollution aux particules fines "PM<sub>10</sub>" n'a eu lieu lors de ce trimestre ; d'où l'indice Atmo de qualité de l'air globalement Bon.

## Benzène

La surveillance du benzène est réglementaire et impose une valeur limite de **5 µg/m<sup>3</sup>** en valeur annuelle.

Des prélèvements sont réalisés en ce sens tous les 3 mois, sur l'île de Cayenne et sur Kourou. L'utilisation de supports de prélèvements passifs permet un échantillonnage pendant 2 semaines.

Pour ce troisième trimestre, deux prélèvements ont été réalisés sur chaque station durant le mois d'août. Les résultats sont présentés ci-contre :



**Les concentrations en benzène observées sont largement inférieures à la valeur limite réglementaire.**

## Métaux lourds

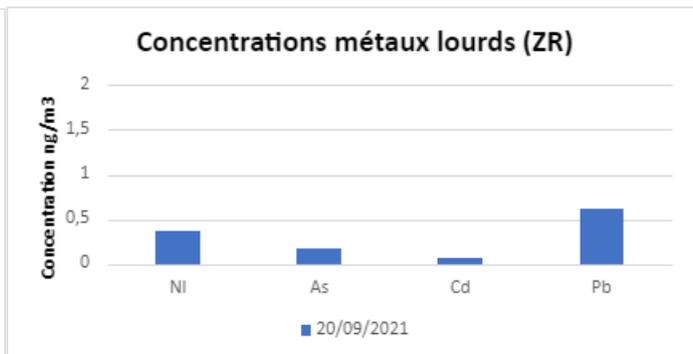
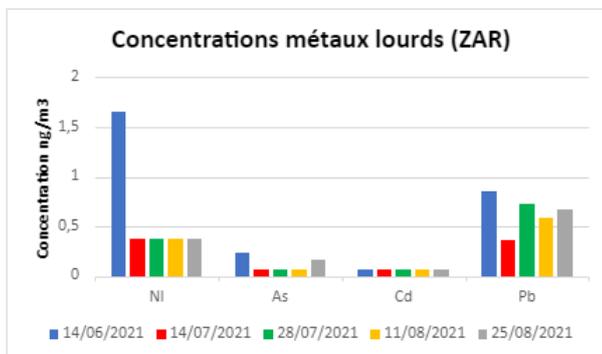
La surveillance des métaux lourds est également réglementaire.

Des prélèvements sont réalisés à l'aide d'un préleveur type Partisol, puis envoyés en laboratoire pour analyses. Pour ce troisième trimestre de l'année, ces prélèvements ont été réalisés entre juin et août dans la zone à risque sur la station « Kalou » située à Matoury, et en Septembre dans la zone régionale à Kourou sur la station « Brady ».

Les analyses ont mis en évidence les résultats suivants :

**Rappel des valeurs cibles :**

Arsenic	6 ng/m <sup>3</sup>
Nickel	20 ng/m <sup>3</sup>
Cadmium	5 ng/m <sup>3</sup>
Plomb	500 ng/m <sup>3</sup>

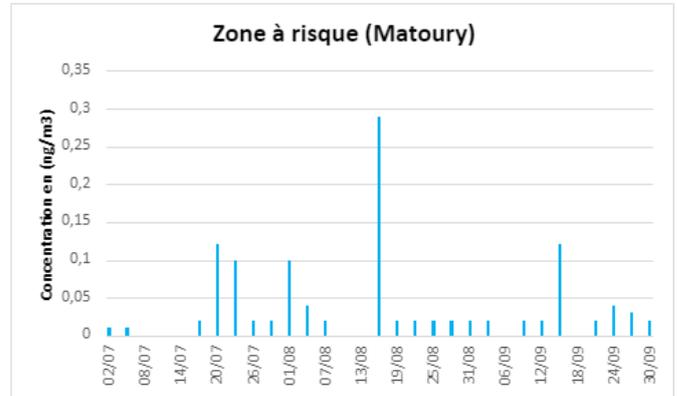
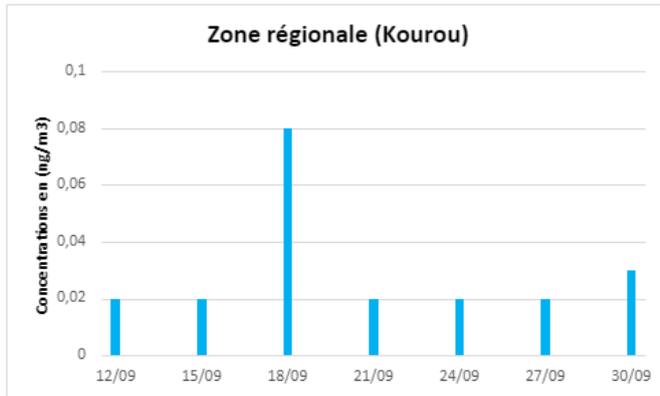


**L'ensemble de ces résultats sont largement inférieurs aux valeurs réglementaires. Les valeurs cibles en métaux lourds sont respectées sur l'île de Cayenne (zone à risque) et dans la zone régionale.**

## Benzo [a] pyrène

Pour ce troisième trimestre de l'année, 7 prélèvements du B[a]P ont été réalisés tout au long du mois de Septembre sur la zone régionale à Kourou, ainsi que 24 autres entre Juillet et Septembre dans la zone à risque à Matoury. Rappelons que l'analyse du B[a]P se fait par un prélèvement de 24h sur filtres. Ces derniers sont ensuite envoyés en laboratoire pour mesurer la concentration.

Les résultats pour ce trimestre sont représentés ci-dessous :



Les concentrations en benzo[a]pyrène mesurées dans la ZR sont inférieures à  $0.1 \text{ ng/m}^3$  avec une valeur maximale à  $0.08 \text{ ng/m}^3$ , tandis que la valeur maximale en b[a]p mesurée dans la zone à risque est de  $0.29 \text{ ng/m}^3$ .

**Ces valeurs sont très inférieures par rapport à la valeur cible fixée par la réglementation qui est de  $1 \text{ ng/m}^3$  (12 et 3 fois inférieures respectivement pour la ZR et ZAR).**

Pour plus de renseignements sur le réseau de surveillance de la qualité de l'air en place et sur nos actions, consultez notre site internet : <https://atmo-guyane.org/>  
Des rapports d'études sont disponibles à la rubrique « Publications ».